

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 MAI 2026

Le six mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Eclaron, en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le vingt-neuf avril deux mille vingt-six. Mentionnée au registre et affichée au tableau d'affichage de la mairie le vingt-neuf avril deux mille vingt-six.

- <u>Nombre de Conseillers</u>	EN EXERCICE	19	ABSTENTIONS	0
	PRESENTS	15	CONTRE	0
	VOTANTS	19	POUR	19

Etaient présents : JY Marin, F. Gervaisot, O. Rimbart, G. Vincenot, G. Delorme, AM Steinbach, A. Voinchet, D. Varnier, S. Masson, B. Jaquet, P. Dorolle, M. Heilmer, P. Steib, L. Front, E. Klising.

Pouvoirs :

F. Pfluger a donné pouvoir à F. Gervaisot.

D. Glowiak (arrivée en cours de séance, n'a pas pris part au vote des délibérations 01 à 08) a donné pouvoir à G. Vincenot

E. Pont a donné pouvoir à O. Rimbart

M. Puissant a donné pouvoir à JY Marin

Ghislaine Delorme a été élue secrétaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 01/04/2026 a été adopté à l'unanimité.

Le point à l'ordre du jour « Délibération participation des communes extérieures aux frais de scolarisation des enfants au groupe scolaire » a été annulée.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N° 260506-01 : RENOUELEMENT SIGNATURE CONVENTION DE FOURRIERE AVEC O'LOOK TOUTOU

Afin d'assurer sur le territoire de nos trois villages le service public de la fourrière municipale pour chiens errants, Monsieur le Maire a proposé de renouveler la convention avec l'entreprise « O'LOOK TOUTOU » pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la fourrière O'LOOK TOUTOU à Saint-Dizier définissant les conditions de prise en charge de ces animaux pour l'année 2026 moyennant une participation communale fixée à 1.70 € HT x 2011 habitants, soit pour l'année 2026 : 3 418.70 € H.T.

N°260506-02 : DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) D'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE

Afin de constituer le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, il y a lieu de désigner 13 membres dont 6 membres élus par le Conseil Municipal et 6 nommés par arrêté du Maire, M. MARIN Jean-Yves, Maire, étant Président de droit.

Après débats, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a désigné pour la durée du mandat du Conseil Municipal les personnes suivantes :

Comité représentant Eclaron :

Mme Ghislaine DELORME

Mme Géraldine VINCENOT

M. Francis GERVAISOT

Comité représentant Braucourt :

M. Bruno JAQUET, membre de droit
M. Ludovic FRONT

Comité représentant Sainte-Livière :

Mme Mélanie HEILMER, membre de droit
Mme Anne-Marie STEINBACH

N°260506-03 complète la délibération N° 260320-06 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Afin d'être en conformité avec les délégations possibles listées par l'Etat, il convient de modifier les paragraphes 17 et 21 afin d'en fixer les limites. Monsieur le Maire a proposé de modifier comme suit :

17/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 15 000€ ;**

21/ Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions **pour les dossiers de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 1 000 000€ ; Les demandes de subventions pourront concerner le fonctionnement comme l'investissement.**

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, a décidé, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de modifier les délégations tel que ci-dessus.

N° 260506-04 : REVISION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire a expliqué à l'assemblée la nécessité de reprendre une délibération afin de réviser le taux de la taxe d'aménagement actuellement fixée à 2%,

Après débats, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- **de fixer** sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3% ;

- **de maintenir l'exonération totale :**

- Des commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m2 ;
- Des immeubles classés ou inscrits.

La délibération sera reconduite de plein droit annuellement.

N° 260506-05 : SOUSCRIPTION D'UN PRET A MOYEN TERME – FINANCEMENT DES RELIQUATS DE PLUSIEURS INVESTISSEMENTS – ACCEPTATION DE L'OFFRE – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire a exposé les différents restes à charge de la commune suite aux derniers investissements :

- Création d'un pumptrack
- Aménagement d'un sentier nature
- Mise en accessibilité Salle de Braucourt
- Passage aux leds éclairage public

Soit un total de

433 000.00 euros

Monsieur le Maire ayant reçu délégation par délibération 260506-03 du 6 mai 2026 pour signer l'offre de prêt, a exposé les trois offres reçues pour cette opération, et a informé le conseil de la signature du contrat de prêt auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne - prêt moyen terme d'un montant maximum de 250 000 euros sur 10 ans dans les conditions suivantes :

- **Montant :** 250 000.00 €
- **Durée** 10 ans
- **Intérêts calculés sur la base du Taux Fixe de 3.65% % payables tous les trimestres**
- **Frais de dossier :** 0,15% du montant sollicité

- Déblocage : 10% minimum avant le 22/05/2026
- Appels de fonds possible 18 mois après l'édition du contrat, soit jusqu'au 14 octobre 2027
- Pas de pénalités si le prêt n'est pas débloqué en totalité
- En cas de remboursement anticipé : indemnité semi-actuarielle + 2 mois d'intérêts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a pris acte de la signature du contrat conformément à la délibération du 6 mai 2026.

N° 260506-06 : ACCUEIL DE STAGIAIRES BAFA – INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal la nécessité de recruter du personnel pour le centre aéré du 06/07/2026 au 31/07/2026 et de la possibilité d'accueillir des stagiaires réalisant leur stage pratique de 14 jours pour valider leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Cette formation payante pour le jeune s'organise en 3 étapes : 2 sessions théoriques (14 ou 16 jours) et 1 stage pratique (14 jours minimum).

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée d'instaurer une gratification pour les stagiaires accueillis à hauteur de 200 euros pour 14 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement des stagiaires et au paiement de la gratification ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

N°260506-07 : RENOUELEMENT D'UN MEMBRE DE DROIT A L'ASSOCIATION FONCIERE DE BRAUCOURT

Suite aux élections municipales de 2026, Monsieur le Maire a informé le conseil que Monsieur Bruno JAQUET, élu Maire-délégué de Braucourt, reste membre de droit à l'association foncière de remembrement de Braucourt.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a pris acte de cette information.

N°260506-08 : RENOUELEMENT D'UN MEMBRE DE DROIT A L'ASSOCIATION FONCIERE DE SAINTE-LIVIERE – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A UNE DEMISSION

1/ Suite aux élections municipales de 2026, Monsieur le Maire a informé le conseil que Madame HEILMER Mélanie, élue Maire-déléguée de Sainte-Livière, reste membre de droit à l'association foncière de remembrement de Sainte-Livière.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a pris acte de cette information.

2/ Monsieur le Maire a également informé le conseil municipal de la démission d'Anne-Marie Steinbach, membre de l'association foncière de Sainte-Livière, nommée par le conseil municipal, et propose de désigner un nouveau membre pour la remplacer.

La candidature de M. LEROUX Jean-Louis a été proposée.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a désigné le nouveau membre M. LEROUX Jean-Louis propriétaire suivant attestation notariée annexée à la délibération, pour faire partie du bureau jusqu'à son renouvellement.

N°260506-09 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN SENTIER NATURE, SPORTIF ET PATRIMONIAL : LES BOUCLES ECLARONNAISES » - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu les délibérations 240709-03 du 09/07/2025 et 241210-09 du 10/12/2024 approuvant l'estimation financière et les demandes de subventions effectuées, Monsieur le Maire a rappelé que la commune a décidé de lancer les travaux d'aménagement d'un sentier nature ;

Vu l'attribution de la maîtrise d'œuvre par la délibération 250205-04 du 05/02/2025 au cabinet SAS VYSAGES ;

Vu l'attribution du marché Pumptrack par la délibération 250903-04 du 03/09/2025 à l'entreprise IO SKATEPARKS & RAMPS ;

Vu la publication du marché du 20/02/2026 et la consultation menée du 20/02/2026 au 03/04/2026 à 12h (avis de marché public diffusé dans le Journal de la Haute-Marne et documents mis à disposition sur la plateforme xmarché.com) ;

Vu les offres reçues sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics dans le délai imparti :

Lot 1 : VRD et paysage : 4 offres ;

Lot 2 : Agrès sportifs extérieurs : 3 offres ;

Lot 3 : Signalétique : 2 offres ;

Lot 4 : Eclairage public : 2 offres.

Suite à la présentation des offres par M. CUGNART du cabinet VYSAGES et de la réunion de bureau des élus, Monsieur le Maire a proposé de retenir les entreprises :

- Lot 1 : VRD et paysage : Entreprise MARTEL - Base = 171 203.18 euros HT
- PSE = 56 361.59 euros HT
 - Lot 2 : Agrès sportifs extérieurs : Entreprise Freetness – Base = 42 696.30 euros HT
 - Lot 3 : Signalétique : Entreprise AD Production – Base = 90 975 euros HT
- Traduction anglais = 8 886 euros HT
 - Lot 4 : Eclairage public : Entreprise MARTINI – Base = 24 361.50 euros HT.
- De mettre à jour les différents dossiers de subventions auprès de l'ensemble des financeurs.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **a décidé** d'attribuer le marché « sentier nature » aux entreprises désignées ci-dessus ;

- **a autorisé** Monsieur le maire à signer au nom de la commune, la notification aux entreprises et toutes les pièces du marché, et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de la mission ;

- **a autorisé** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions en fonction de l'enveloppe qui sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancée du projet.

AFFAIRES DIVERSES

Elections départementales partielles : les scrutins auront lieu les dimanches 7 et 14 juin 2026 pour le canton de Saint-Dizier Ouest suite à la démission de la candidate élue et de sa suppléante. A Eclaron, les 2 tours auront lieu à la maison des associations – complexe Michel Marin.

Modification du périmètre de l'aérodrome de Saint-Dizier-Robinson (BA 113) : une demande d'avis a été reçu de la Préfecture sur la modification du périmètre de la BA 113, Monsieur le Maire en informe les membres du conseil municipal.

Droit à l'image : Monsieur le Maire demande l'accord pour l'utilisation des photos des conseillers municipaux sur le site internet de la commune. Chacun devra se prononcer.

Pass'été 2025 : la commune a signé une convention avec la Ville de Saint-Dizier pour proposer de nombreuses activités aux jeunes de 13 à 18 ans. Un reste à charge est facturé à la commune pour 110 euros par personne. En 2025, 29 jeunes ont profité de ce dispositif, qui devrait être reconduit en 2026.

Projet « réhabilitation de l'ancien Presbytère » : l'architecte en charge du projet est décédé le 09/04/2026. Le dossier est donc en instance.

Hausse des demandes de logements sur la commune : Monsieur le Maire informe le conseil des demandes importantes de logements locatifs sur la commune. Hamaris dispose d'un parc important mais les propriétaires privés ne sont pas assez nombreux pour répondre à la demande. Un projet à la Maison de Romance avec création d'appartements locatifs doit être remis à l'ordre du jour.

Viabilisation partie Sud friche industrielle : les travaux sont en cours de chiffrage, estimés à 200 000 euros. Des subventions seront demandées.

Gazette : une parution est prévue au 15/09/2026. Les articles devront parvenir avant le 14/07.

Réunion de la communauté de brigades de gendarmerie : les statistiques sont faussées à cause du changement de territoire. La commune dépend désormais de la COB de Wassy. Un renforcement des contrôles de vitesse à l'intérieur du village sera fait.

2^{ème} tranche du lotissement : le marché de consultation des entreprises sera passé prochainement, le maître d'œuvre travaille actuellement sur le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.